

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 juin 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – BALLESTA P – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G – PINGET M.C (procuration de LAMBERT C) – POIPY L - ANTUNES N – COZ L

Absents (excusés) : LAMBERT C - ROUX G

POINT N°1 : CONVENTION AVEC LE SEDI

♦ Le syndicat des énergies de l'Isère a mis en place un service de cartographie en ligne. Il permet entre autre de faire des demandes d'intervention et de suivre l'avancée de ces interventions qui seront confiées à la société SOBECA. Ce service est gratuit pour le service de base. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention d'utilisation de ce service par la commune.

POINT N°2 : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

♦ Il est proposé pour l'année 2016, que la contribution au titre du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales soit intégralement reversée au profit de la communauté de communes du territoire de Beaurepaire. Le conseil municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions, adopte cette proposition.

POINT N°3 : URBANISME

3.1 : Demande de certificat d'urbanisme

♦ M. GIRAUD Serge : construction d'une maison individuelle
Situation : route de Pisieu – parcelles AD 420 et AD 421
Un seul accès sur la route de Pisieu sera autorisé pour les deux parcelles constructibles. Des tuyaux de diamètre 400 seront posés dans le fossé pour réaliser cet accès.

3.2 : Déclarations préalables

♦ M. CHRISTE Bernard : rénovation de la façade de son habitation
Situation : 46, chemin de la Cloître
L'enduit de façade sera réalisé en choisissant une couleur référencée dans le nuancier consultable en mairie.
♦ Mme DESORT Virginie : installation d'un préfabriqué pour l'implantation d'une cuisine professionnelle

Situation : 197, route du stade

La toiture du bâtiment devra comporter 2 pans. La couleur de la façade devra être identique à la maison. L'environnement du préfabriqué devra être végétalisé pour une meilleure insertion paysagère.

- ♦ M. MINOT Luc : installation d'un portail coulissant et d'un portillon

Situation : 35, chemin du Suret

Ce dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

POINT N°4 : FINANCES

4.1 : Dossier cuisine centrale

- ♦ Le dossier relatif aux dysfonctionnements à la cuisine centrale a été transmis par l'avocat au tribunal administratif.

4.2 : Assurances de la commune

- ♦ Mme BOUVERET a rencontré un consultant en assurance qui propose une prestation susceptible de réduire le coût des assurances de la commune, par une étude des contrats et une mise en concurrence des compagnies.

4.3 : Dotation au titre des droits de mutation

- ♦ La dotation est supérieure de 11.771 € à celle prévue au budget.

4.4 : Subventions obtenues du Département

- ♦ Cheminement piétonnier du croton : 12.015 €
- ♦ Travaux en mairie et agence postale : 6.351 €
- ♦ Revêtement de la chaussée, chemin des Rivoires : 11.655 €

POINT N°5 : VOIRIE

5.1 : Chemin des Rivoires

- ♦ Après étude des propositions reçues, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux de réfection de la chaussée du chemin des Rivoires à l'entreprise MARCHAND de Revel-Tourdan, pour un montant de 23.362 € HT.
- ♦ La commune préviendra la SPSE et SEA (pour la remise en place de la détection du feu tricolore) de la date de commencement des travaux.

5.2 : Cheminement piétonnier du croton

- ♦ De nouveaux devis seront demandés avec un cheminement réalisé en stabilisé renforcé.

5.3 : Voirie intercommunale

- ♦ La communauté de communes n'aura pas de subvention pour les travaux de voirie programmés, le dossier ayant été déposé tardivement en conférence territoriale.
- ♦ Le Département programme une évolution des conditions d'attribution des subventions par la conférence territoriale.

POINT N°6 : BATIMENTS

6.1 : Aménagement de la mairie et de l'agence postale

- ♦ Une réunion sera programmée pour lancer les travaux.

6.2 : Logements OPAC

- ♦ 2 sèches serviettes ont été commandés pour équiper les logements place de l'église.
- ♦ Un point a été fait en commission logement social concernant les loyers impayés.
- ♦ Le problème de l'entretien des espaces verts juste derrière la mairie, initialement prévu à la charge de l'OPAC a été évoqué.

6.3 : Toiture du logement impasse de l'église Notre Dame

- ♦ La commune attend les propositions des entreprises contactées.

POINT N°7 : EAU ET ASSAINISSEMENT

7.1 : Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

- ♦ Le syndicat des eaux Dolon Varèze a organisé une réunion le 7 juin à Revel-Tourdan, à laquelle les habitants dont les maisons ne sont pas reliées au réseau d'assainissement collectif ont été conviés. Un contrôle de tous les assainissements non collectifs va être réalisé par le syndicat. Les installations non conformes devront être mises aux normes dans un délai de 4 ans. La commune pourra se substituer aux propriétaires pour faire réaliser les travaux si le délai n'est pas respecté et les travaux seront refacturés. Des aides financières peuvent être attribuées dans certains cas. A partir de 2020 la compétence du SPANC doit être transférée aux communautés de communes.

7.2 : Travaux d'assainissement au bourg de Revel

- ♦ Une rencontre a été organisée avec la Présidente du syndicat des eaux et le directeur concernant le projet de réfection du réseau d'assainissement dans le bourg de Revel. Une convention entre la commune et le syndicat est à l'étude pour faciliter le financement des travaux qui restent à la charge du syndicat, mais qu'il ne peut pas financer sur une année. La maîtrise d'ouvrage serait conjointe et la commune financerait la partie gestion des eaux pluviales. Le réseau d'eau serait quant à lui dimensionné en diamètre 100. Les travaux concerneraient la rue du bourg vieux, la rue de l'alambic et la rue de Rochechin avec en option la montée du croton.

POINT N°8 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

8.1 : Equipement photovoltaïque

- ♦ Le projet de panneaux photovoltaïques au local technique est toujours à l'étude. 3 entreprises ont été reçues. Une d'entre elles pense qu'il faut consommer la totalité de l'électricité produite. Un avis sera demandé à l'AGEDEN à ce sujet.

POINT N°9 : CULTURE - PATRIMOINE

9.1 : Eglise de Revel

- ◆ Les travaux de l'aménagement intérieur de l'église ont débuté pour la partie maçonnerie.

9.2 : Eglise de Tourdan

- ◆ Une erreur a été commise pour la livraison du panneau de l'église de Tourdan commandé par Le Syndicat Mixte de Bièvre Valloire. Un échange a été fait avec une autre commune.

9.3 : Chantier Concordia

- ◆ L'aspect technique du dossier reste à caler.
- ◆ Les modalités d'accueil et d'hébergement ont été actées par les deux communes de Pisieu et Revel-Tourdan.
- ◆ Les chantiers doivent être suivis par 2 encadrants et 2 techniciens.

9.4 : Mur de la rue du Billier

- ◆ Un point est fait sur la réalisation des travaux après réception du décompte global définitif. A la demande de la commune, la somme de 2.099 € a été retenue à l'entreprise pour le dépassement des délais mentionnés au marché.

9.5 : Aménagement des bâtiments communaux bourg de Tourdan

- ◆ Une rencontre a eu lieu avec le CAUE, l'AGEDEN et l'architecte des bâtiments de France. Vu la complexité du dossier, il est conseillé à la commune de prévoir l'intervention d'un programmiste. Le début des travaux est prévu au 1er janvier 2017.

POINT N°10 : EDUCATION

10.1 : Nouvelles activités périscolaires

- ◆ Des enfants de l'école ont réalisé un pot à crayons géant dans le cadre des NAP. Il sera installé dans le massif à l'entrée de l'école. Une inauguration est prévue le 1^{er} juillet.

POINT N°11 : PERSONNEL COMMUNAL

- ◆ Procédure en cours pour le recrutement d'un agent non titulaire au service technique à compter du 4 juillet 2016 pour une durée de 6 mois.

POINT N°12 DIVERS

12.1 : Centre de l'île du battoir

- ◆ Le conseil municipal autorise le CIB à organiser des veillées/nuitées salle de Tourdan : le mardi 12 juillet, le mercredi 20 juillet, le mercredi 27 juillet et le mercredi 3 août.

12.2 : Mail de M. PARDON

- ◆ Information de la création d'une association « accueil réfugiés paroisse de Beaurepaire », avec 2 possibilités de logement chez l'habitant recensées à ce jour.

12.3 : A.C.C.A.

♦ L'A.C.C.A. vient de renouveler son bureau. Les activités sont suspendues. L'association est toujours à la recherche d'un local.

12.4 : Tour de l'Isère

♦ Le tour de l'Isère consiste à parcourir le département sur sa frontière par des modes de déplacement sans énergies fossiles (marche, kayak, cheval, etc...) Il a fait étape à Revel-Tourdan le 5 juin avec l'organisation d'une boucle à vélo, suivie d'une exposition et d'une projection débat sur la transition énergétique.

10.5 : Classes en 6

♦ La commune financera à hauteur de 150 € l'apéritif offert à la population à l'occasion des classes en 6.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD